

Entrée en vigueur – Règlement 2026-733-1

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2026-733-1 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 2012-733 décrétant un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour des travaux de remplacement d'égout entre l'avenue Hamford et la rue Princesse ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 5 mai 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 11 mai 2026
(G-2026.11)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière